

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2022

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 579-2022 DÉCRÉTANT L'ADOPTION
DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PERCÉ**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, **AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la greffière de la Ville de Percé :

1. **QUE** le projet de Règlement numéro 589-2022 modifiant le *Règlement numéro 579-2022 décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé* a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2022, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi;
2. **QUE** l'adoption de ce projet de règlement a pour but de se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions* (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, voulant que toute municipalité doit introduire, dans le code d'éthique et de déontologie de ses élus, notamment, les sanctions additionnelles insérées par ladite loi à l'article 31 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
3. **QUE** ledit projet de règlement porte sur l'ajout des sanctions suivantes à l'**ARTICLE 7 : MÉCANISMES DE CONTRÔLE** :
 - 5) La participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, aux frais du membre du conseil, dans le délai prescrit par la Commission municipale du Québec;
 - 6) Une pénalité, d'un montant maximal de 4 000 \$, devant être payée à la municipalité.
4. **QUE** le conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 589-2022 lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 avril 2022 à 19 h.
5. **QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, Percé, aux heures normales de bureau, sur le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca) dans la section Avis publics et sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Percé, le 7 mars 2022.

Gemma Vibert,
Greffière